

6 Le mercantilisme : unité et diversité

Point clef

« Mercantilisme » est un terme anachronique, forgé par les économistes libéraux de la fin du XVIII^e siècle pour mieux identifier le système de pensée et les doctrines économiques auxquels ils entendent s'opposer (à l'exemple d'Adam Smith, qui présente sa « Richesse des nations » comme s'opposant au « système mercantile »). Car s'il n'est pas un courant constitué, le mercantilisme est bien un système de pensée qui émerge aux XVI^e et XVII^e siècles, comme un symbole de la nouvelle attitude qui se répand vis-à-vis des pratiques économiques et de leur place dans l'ordre social : l'ordre social est un ordre politique. Le lien politique est un lien de sujétion absolu des individus à leur Prince. Le Prince a donc toute autorité pour régner sur la société et réguler à sa guise (dans son intérêt et donc dans celui de la Nation, identifiée alors à l'État et au Prince qui la gouverne) les pratiques sociales (cf. fiche 5). Dans cet objectif, le Prince a intérêt à développer les pratiques économiques, à encourager et à faciliter l'enrichissement des marchands et, donc, de la Nation.

1. LES HOMMES

Les mercantilistes ne sont pas des « penseurs » et ils ne forment pas une école constituée portant un regard commun sur les réalités économiques. **Ce sont bien plutôt des « hommes de l'art »**, marchands et financiers le plus souvent, « fonctionnaires » parfois, qui, dans le cadre de leurs activités, sont aux prises avec les questions économiques, en tirent des conceptions pratiques dont ils essaient de déduire des convictions plus générales, convictions qu'ils s'efforcent d'exposer auprès des puissants. Ils plaident le plus souvent, lorsqu'ils sont marchands ou banquiers, en faveur de ce qu'ils nomment « **la liberté économique** », c'est-à-dire en fait l'octroi d'avantages, de monopoles, d'interventions publiques pour développer ou protéger leur activité. Ces plaidoyers peuvent différer d'un auteur à l'autre, mais un certain nombre de convictions doctrinales leur sont néanmoins communes.

2. LA DOCTRINE

a) De la richesse

Pour les mercantilistes, la richesse est monétaire : la plupart des mercantilistes associent la richesse à la possession de métaux précieux comme l'or ou l'argent. Cette fascination pour le métal s'explique :

- au niveau individuel. La plus grande partie des échanges s'effectuait à l'époque, et depuis longtemps, sous la forme soit d'échange de troc (dans le cadre de la communauté villageoise), soit au moyen de monnaies « noires », faites de cuivre ou d'alliage. Les monnaies d'or et d'argent, rares (les mines sont épuisées en Europe), sont réservées aux transactions de grands prix et transitent dans les mains des seuls plus fortunés : depuis de longs siècles, la possession et la manipulation d'or et d'argent sont la manifestation la plus évidente de la richesse ;
- au niveau social. L'afflux massif d'or et d'argent ne fait que renforcer cette impression, et ce d'autant que, dans la première moitié du XVI^e siècle, c'est l'Espagne de Charles Quint, celle-là même qui a su conquérir le Nouveau Monde et en extraire les richesses, qui domine le monde et l'Europe de sa puissance et de sa magnificence :

il est clair alors que cette puissance politique tire sa source de la richesse d'or et d'argent captée par les Espagnols.

Les auteurs mercantilistes des XVI^e et XVII^e siècles considèrent donc l'accumulation de richesse monétaire (or et argent monnayés) comme une finalité en soit, aboutissant au **bullionisme** (issu du mot anglais *bullion* qui désigne l'or en barre, ce terme traduit l'intérêt presque exclusif des mercantilistes pour les métaux précieux) ou au **chryshédonisme** (attitude visant à atteindre le bonheur par la possession d'or).

Pour un individu (en fait pour un marchand), comme pour un État, le but doit donc être d'accumuler les monnaies d'or et d'argent.

b) Du commerce

Pour les auteurs mercantilistes, le **commerce est source d'enrichissement**. Puisque l'idée de Nation (et de son intérêt opposé à celui des autres nations) apparaît à la même époque, très rapidement l'idée se fait qu'une voie privilégiée pour enrichir le pays (et ses marchands) et donc pour renforcer la puissance de son monarque (à l'image de ce que connaît Charles Quint), est un commerce extérieur florissant.

Ainsi, la **notion de commerce extérieur** est logiquement associée à celle de Nation (qui délimite une frontière, un intérieur et un extérieur). La notion de « balance du commerce » apparaît en 1549 sous la plume du grand financier anglais **Thomas Gresham** (1519-1579) dans le *Bref Examen* (finalement publié à titre posthume en 1581) : pour qu'une nation s'enrichisse, il faut que sa balance du commerce soit excédentaire, c'est-à-dire que la *valeur* (libellée en poids de métaux précieux) de ses exportations dépasse celle de ses importations. S'impose aussi l'idée que le commerce est un jeu à somme nulle, où ce que l'un gagne, l'autre le perd.

c) De l'État

L'État doit intervenir dans l'économie : la meilleure manière de garantir un commerce extérieur excédentaire est que l'État mette en place une **politique tarifaire protectionniste** ; il faut favoriser les importations de produits de base et de matières premières et l'exportation de produits finis et manufacturés (à plus forte « valeur ajoutée » dirions-nous aujourd'hui) et il faut décourager, voire interdire, les importations des produits finis et manufacturés et les exportations de produits de base et de matières premières.

Plus généralement, on réclame une intervention systématique de l'État dans tous les domaines de la vie économique visant à pérenniser, protéger et développer l'activité des marchands : il s'agit pour eux de montrer au monarque que son intérêt est de favoriser leur enrichissement par l'octroi de privilèges et de monopoles, car leur enrichissement c'est celui de la Nation qui renforce et garantit la pérennité de la puissance publique. Le souverain doit donc **établir des règlements** qui protègent les métiers nationaux de la concurrence extérieure, **dicter des normes** de fabrication très stricte afin d'évincer la concurrence extérieure (protectionnisme de norme) et intérieure (par l'interdiction de l'innovation, le gel des techniques). Il doit donc aussi **adopter une politique fiscale** qui n'écrase pas trop les artisans, les marchands et les financiers au bénéfice de la noblesse et du clergé. Il doit **favoriser le développement des manufactures**, notamment de produits de luxe.

Notons que la question de la légitimité de cette intervention ne fait pas problème : l'activité économique, comme toute pratique sociale, n'existe que par le bon vouloir du souverain, et parce que le pouvoir de celui-ci a pu constituer, en amont, une société (le symbole dans le domaine économique étant le privilège régalien de battre monnaie :

il n'y a, pour les mercantilistes, monnaie que comme signe de souveraineté, expression du pouvoir politique du Prince ; une fois ce symbole établi, il devient la finalité de l'activité économique qui ne peut donc exister que si le lien monétaire est fondé). Le pouvoir du souverain sur ses sujets et leurs pratiques sociales, quelles qu'elles soient, étant absolu, il dispose d'un droit d'ingérence absolu et *a priori* illimité dans chacune d'entre elles, dont la pratique économique.

3. LES VARIANTES NATIONALES

Suivant les pays, cette doctrine commune va pouvoir se décliner différemment, suivant essentiellement la place de chacun dans les circuits monétaires européens.

a) Le bullionisme ibère

Les Espagnols et les Portugais sont ceux qui introduisent les monnaies d'or et d'argent en Europe. Leur souci principal est donc de les conserver (contrôler la « fuite des capitaux »). Cet impératif apparaît plus nettement lorsque dans la seconde moitié du XVI^e siècle, Espagne et Portugal amorcent un déclin qui ne se démentira plus. Les auteurs espagnols du courant des **arbitristes** considèrent que deux causes principales à ce déclin sont à isoler :

- la **dépopulation** (la plupart des mercantilistes européens considèrent en effet qu'il n'y a « de richesse que d'hommes », pour reprendre l'expression du français Jean Bodin) : l'Espagne se vide de sa population après l'expulsion des juifs et des morisques (musulmans convertis) et l'émigration vers le nouveau monde ;
- la **fuite de l'or et de l'argent** hors du pays.

Les mercantilistes espagnols sont donc ceux qui portent au plus haut degré le bullionisme et le chryshédonisme et ils exposent des « *Requêtes pour que l'or et l'argent ne sortent pas du royaume* » (Ortiz, 1558).

b) Le commercialisme britannique

La particularité du Royaume-Uni est évidemment d'être une île. Il en résulte qu'en sus des thèmes généraux qu'ils développent au même titre que les autres mercantilistes européens, les mercantilistes britanniques (les plus célèbres sont Thomas Mun, *Discours sur le commerce anglais aux Indes orientales*, 1621 ; Josiah Child, *Brèves Observations concernant le commerce et l'intérêt de l'argent*, 1688 ; John Locke, *Considérations sur l'intérêt et la valeur de la monnaie*, 1691) vont insister sur l'**importance du commerce maritime**. Tous ces auteurs plaident en faveur de l'établissement d'un monopole du transport maritime britannique, moyen à la fois de s'assurer un contrôle effectif du commerce extérieur et de jouer systématiquement le rôle d'intermédiaire dans les transactions marchandes européennes. Pour le reste, les auteurs britanniques de cette époque, apparaissent comme les plus « libéraux » (au sens actuel du terme) des mercantilistes : puisque leur objet est de s'enrichir en accroissant le volume du commerce transitant par leurs ports, ils militent en faveur de la liberté la plus grande du commerce. En développant de tels thèmes « libéraux », ces auteurs posent ainsi les bases du mouvement libre-échangiste de la fin du XVIII^e siècle qu'animeront en premier lieu les classiques britanniques.

c) Le colbertisme français

Les auteurs français, eux, développent logiquement l'idée que le meilleur atout du royaume de France pour attirer les métaux précieux est sa nombreuse population (Jean Bodin, *Les Six Livres de la République*, 1576) et son grand territoire, devant lui donner des atouts agricoles (Maximilien de Béthune, duc de Sully et ministre

d'Henri IV, n'affirmait-il pas : « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France ». Mais le mercantilisme français est surtout caractérisé, à partir de la fin du XVI^e siècle, et au travers des écrits de Barthélémy de Laffemas (1545-1611, contrôleur général du commerce sous Henri IV, il publie en 1597 un *Règlement pour dresser les manufactures du royaume*) et d'Antoine de Montchrestien (1575-1621, il publie en 1615 le premier *Traité d'économie politique*), par l'accent mis sur la nécessité du **développement de l'artisanat et de l'industrie** à l'intérieur du royaume. Il faudra attendre le ministère de Jean-Baptiste Colbert (1619-1683, il fut de 1661 à sa mort un des principaux ministres de Louis XIV) pour que ces mesures soient systématiquement mises en application. Il met en place une politique douanière, réglementaire et manufacturière et pose ainsi les bases de la tradition interventionniste de l'État français.

Citations

« La double fonction que remplit l'Argent, comme instrument de commerce et comme mesure des valeurs, a naturellement livré cette idée populaire que l'Argent fait la richesse, ou que la richesse consiste dans l'abondance de l'or et de l'argent [...]. On raisonne de la même manière à l'égard d'un pays. Un pays riche est celui qui abonde en argent, et le moyen le plus simple d'enrichir le sien, c'est d'y entasser l'or et l'argent [...]. Du fait du succès croissant de ces idées, les différentes nations d'Europe se sont appliquées, quoique sans beaucoup de succès, à chercher tous les moyens possibles d'accumuler l'or et l'argent. L'Espagne et le Portugal, possesseurs des principales mines qui fournissent ces métaux à l'Europe, en ont prohibé l'exportation sous les peines les plus graves, ou l'ont assujettie à des droits énormes. Cette même prohibition a fait longtemps partie de la politique de la plupart des nations de l'Europe. On la trouve même là où l'on devrait le moins s'y attendre, dans quelques anciens actes du parlement d'Écosse, qui défendent, sous de fortes peines, de transporter l'or et l'argent hors du royaume. La même politique a aussi été mise en place en France et en Angleterre. » (Adam Smith, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776).

« Le plus royal exercice que peuvent prendre vos Majestés, c'est de ramener à l'ordre ce qui en est détraqué, de régler et de distinguer les arts, tombés dans une monstrueuse confusion, de rétablir les négoce et commerces discontinués et troublés depuis un bon temps. » (Antoine de Montchrestien, *Traité d'économie politique*, 1615).